



**N°2022 - 87**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

Date de convocation : 20 octobre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-sept octobre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

**Etaient présents :**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :**

M. BALLAND Eric - M. BELKACEM Smaïl - Mme BONAN Mathilde - Mme BROSSARD Valérie - M. CARRÉ Dominique - Mme CHAMPION Sophie - M. EHRHARDT Vincent - M. FRASCHINI Patrick - Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent - M. ROGER Dominique - Mme ROSER Jennifer - M. ROTUREAU Anthony - M. SCHIVRE Marc - M. SIEGWARTH Daniel - M. SIMECSEK Florian - Mme VILLARRUBIA Elvire - M. WACHOWIAK Yann

**Absents ayant donné procuration :**

Mme ARHARBI Nadia donne procuration à Mme KACIOUI Maria - M. BERTOLOTTI Michael donne procuration à M. EHRHARDT Vincent - Mme BEURTON Christelle donne procuration à Mme CHAMPION Sophie - Mme DANOVARO Martine donne procuration à Mme BONAN Mathilde - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à Mme ROSER Jennifer - Mme NOIROT Isabelle donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme POCH Stéphanie donne procuration à M. SCHIVRE Marc

**Absents excusés :**

M. BAGNASCO Sylvain - Mme CINTAS Marie-Rose - M. GUILBERT Matthieu

**Secrétaire de séance :** Mme BONAN Mathilde

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de votants : 26**

---

**OBJET : PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire constitué par deux fiches de synthèse,

Les services d'adduction de l'eau potable et d'assainissement pour les eaux usées sont gérés par le S.I.R.G.E.A. (Syndicat Intercommunal de la Région de Guénange

pour l'Eau et l'Assainissement) qui regroupe les communes de Bousse, Bertrange, Guénange et Rurange-les-Thionville. A noter que la commune d'Illange utilise également ce service pour une partie de ses effluents en tant que client. Le S.I.R.G.E.A. délègue par affermage la gestion à VEOLIA Eau.

La qualité de l'eau distribuée 2021 présente 100% de conformité au niveau des paramètres microbiologiques et 100% pour les paramètres physico-chimiques.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau (pour 120 m<sup>3</sup>) passe de 3,16 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 3,24 € TTC /m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de + 2,50%.

Le prix de l'assainissement (pour 120 m<sup>3</sup>) passe de 2,20 € TTC/ m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 2,24 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de + 1,77%.

Le prix au m<sup>3</sup> eau + assainissement passe de 5,36 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 5,48 € TTC /m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les chiffres du service d'eau potable SIRGEA	
<b>Territoire (hors vente en gros)</b>  15 937 habitants	4 communes desservies : 15 937 habitants desservis 6 488 abonnés
<b>Exploitation</b> <b>En affermage par VEOLIA Eau</b>	VEOLIA Eau a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<b>Production/import</b> 471 150 m <sup>3</sup> produits 366 774 m <sup>3</sup> importés	Le Syndicat a produit 471 150 m <sup>3</sup> en 2021 à partir de ses ressources. 366 774 m <sup>3</sup> d'eau ont été importés en 2021 depuis deux points d'achat (SMPE Fensch Moselle et Ville de Metz).
<b>Distribution</b> 114,4 km de réseau 643 707 m <sup>3</sup> consommés	Les abonnés ont consommé 643 707 m <sup>3</sup> en 2021, soit en moyenne 110,6 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 81,3%.
<b>Export</b> Aucun m <sup>3</sup> exportés	Aucun volume n'a été exporté hors du périmètre du service en 2020.
<b>Qualité</b> Excellente	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur Le Syndicat est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et au niveau physico-chimique.
<b>Prix au 01/01/2022</b> 378,94 € pour 120 m <sup>3</sup> TTC	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m <sup>3</sup> consommé). Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera en 2022, 388,42 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, toutes taxes comprises) soit une hausse de 2,50% par rapport à l'année dernière. Sur ce montant, 71,8 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 9,6% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes/redevances s'élèvent à 18,7%.

Les chiffres du service d'assainissement du Syndicat intercommunal de la Région de Guénange pour l'Eau et l'Assainissement	
<b>Territoire</b> 6 411 abonnés	4 communes 17 819 habitants desservis (y compris Illange) Dans le RAD 2020, le nombre d'habitants est de 15 782 hab et dans le RAD 2021, le nombre d'hab pour 2020 est de 17 682. 6 411 abonnés (dont 1 collectivité extérieure : Illange)
<b>Exploitation</b> En affermage par VEOLIA EAU	VEOLIA Eau a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<b>Collecte/réception d'effluents</b> 116 km de réseau eaux usées 620 898 m <sup>3</sup> facturés 321 993 m <sup>3</sup> réceptionnés	620 898 m <sup>3</sup> ont été facturés au titre de l'assainissement aux abonnés du service. 321 993 m <sup>3</sup> ont été réceptionnés depuis la commune d'Illange Le réseau de collecte est unitaire ou séparatif, selon les secteurs.
<b>Epuraton</b> 1 508 233 m <sup>3</sup> reçus à la STEP 1 502 485 m <sup>3</sup> traités	1 508 233 m <sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales ont été reçus sur la station d'épuration du Syndicat soit 160% des volumes facturés et réceptionnés. 555,5 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées en 2021.
<b>Rejet au milieu naturel</b> 100% de conformité	100% d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel 97,5% de la pollution reçue en DBO5 a été éliminée, 93,5% pour la DCO, 96,3% pour les MES, 92% pour l'azote global et 84,5% pour le phosphore
<b>Prix</b> 268,58 € pour 120 m <sup>3</sup>	Le prix du service comprend uniquement une partie variable (prix au m <sup>3</sup> consommé). Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera en 2022 un montant de 268,58 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, toutes taxes comprises) avec une variation par rapport à 2021 de 1,77% Sur ce montant, 52% reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement des ouvrages d'assainissement, 28% reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 20%.

**Glossaire :**

**DBO5** : paramètre de la qualité de l'eau (en mg/l).  
mg d'oxygène pendant 5 jours pour dégrader une matière  
organique.

**DCO** : demande chimique en oxygène. Elle représente les  
ressources susceptibles de consommer de l'oxygène dans  
l'eau par exemple les sels minéraux.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à approuver lesdits rapports.

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations  
A Guénange, le 28/10/2022

Le Maire,  
Pierre TACCONI



Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le

ID : 057-215702697-20221027-2022\_87-DE